

Séminaire régional des opérateurs et animateurs Natura 2000

Plateau de Leucate



Déroulement des deux journées

2 octobre après-midi : en plénière

- Introduction
- Intervention du Ministère - bureau Natura 2000
- Organisation sur N2000 (DREAL)
- Financement (DREAL)
- Intervention des deux CBN

Pause

- Evaluation/révision des docobs (DREAL)
- FSD/SIN2 (DREAL)
- Présentation d'actions phares (opérateurs Natura 2000)
- MAEC (DREAL)

Des temps d'échanges sont prévus après chaque sujet traité, l'objectif étant de répondre à vos questions et d'échanger avec vous

A partir de 19 h : buffet de terroir



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Déroulement des deux journées

Mardi 3 octobre :

- 7h30 - 8h30 : petit déjeuner en commun

- 9h : travail en atelier (répartition dans les salles) :

-> propositions retenues :

1) Contrat Natura 2000 : mutualisation des retours d'expériences, questions techniques et financières

2) Evaluation et suivi de l'état de conservation

3) Communication et valorisation des actions N2000

- 11h : retour en plénière :

- Synthèse des ateliers

- Présentation du site Natura 2000

- Réponses aux questions posées

- 13h : repas

14h30 : visite de terrain



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Natura 2000

**Séminaire des
opérateurs/animateurs Natura
2000 LRMP**

9 et 10 juin 2016



Crédit photo : MEDDE



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Organisation en DREAL

- ▶ Animation et pilotage du réseau : Nathalie Lamande
- ▶ Gestion des données, FSD, périmètres, SIN2, désignation : Sébastien Tellier
- ▶ Etat de conservation/suivis : départ de N. Hamza (remplacement prévu en mars 2018)
- ▶ Agro-environnement : Anne-Marie Develay



Financement

- ▶ Retour sur la programmation 2017
- ▶ Points sur les contrats
- ▶ Programmation 2018



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Financement

Retour sur la programmation 2017 :

- + Engagement des dossiers d'animation conforme aux estimations : on reste dans le cadre de l'enveloppe FEADER disponible chaque année
 - environ 2,2 M € de crédits Etat et 2,5 M€ de FEADER ont été engagés pour l'animation
 - concernant les contrats, environ 300 000 € de crédits Etat et 400 000 € de crédits FEADER ont été engagés (situation au 1/10)
- Toujours des soucis et du retard pour la mise en paiement des dossiers 2016
- Retard dans la réception des décisions juridiques des dossiers 2017
- Complexification des modèles et formulaires et des règles
- Décalage entre les dates d'AAP et dates de CRP/CP



Financement

Contrats Natura 2000 :

- ▶ Sous-consommation de l'enveloppe dédiée aux contrats
- ▶ Barèmes intégrés dans le PDR MP mais pas dans l'outil OSIRIS

- ▶ Introduction de critères de priorisation dans les deux PDR depuis cet automne : les critères et la grille de priorisation figureront dans l'AAP 2018 :
 - 1. Niveau d'enjeu par rapport à la hiérarchisation des enjeux régionaux et l'adéquation avec les priorités définies dans le Docob**
 - 2. Pertinence de l'action : sa capacité à répondre à l'enjeu et d'améliorer ou maintenir l'état de conservation**
 - 3. Pérennité des effets de l'action**
 - 4. Faisabilité technique**

- ▶ Sélection des contrats par les DDT sur la base des critères de priorisation et en fonction du budget disponible : un contrat en P3 ne pourra pas être financé

- ▶ Nécessité de communiquer les projets de contrats aux DDT avant d'envisager leur élaboration

Principes de priorisation du PDR	Indicateurs	Modulation/niveau d'appréciation	Nombre de points attribués	Commentaire/Éléments de réflexion ou de compréhension
Niveau d'enjeu selon la hiérarchisation des enjeux régionaux et l'adéquation avec les priorités définies dans le <u>Docob</u>	Priorité des habitats et des espèces à l'échelle régionale	Habitat ou espèce prioritaire au niveau régional	40	Hiérarchisation établie selon la méthode régionale Occitanie
		Habitat ou espèce moyennement prioritaire	20	
		Habitat ou espèce non prioritaire	10	
	Priorité de l'action selon le <u>docob</u>	Action prioritaire	40	Priorités fixées dans les <u>docobs</u>
		Action non prioritaire	20	
Pertinence de l'action : sa capacité à répondre à l'enjeu ou d'améliorer ou maintenir l'état de conservation	Action permettant à répondre à l'enjeu	Action très pertinente	40	Action répondant à une menace identifiée ou problématique
		Action pertinente	20	
		Action peu pertinente	10	
	Action permettant, d'améliorer ou de maintenir l'état de conservation	Action permettant d'améliorer l'état de conservation	40	
		Action permettant de maintenir l'état de conservation	20	
Pérennité des effets de l'action	Effet pérenne dans la durée	Effet pérenne	40	Convention de gestion établie avec une structure gestionnaire d'espace naturel ou autre gestion pérenne mise en place
		Effet non pérenne	20	Effet qui est limitée à la durée du contrat
Faisabilité technique	Complexité de l'action	Action facile à mettre en œuvre	20	
		Action complexe	10	
	Rapport coût/efficacité	Très bonne	40	
		Bonne	20	
		Faible	10	
			Note > 180 = P1	
			Note > 150 = P2	
			Note > 100 = P3	

Perspectives 2018



... elles sont plutôt bonnes ...

Financement

Programmation 2018

- ▶ Retour sur les disponibilités budgétaires courant janvier 2018 mais pré-cadrage plutôt positif
- ▶ Période couverte : 1^{er} avril 2018 au **31 mars 2019**

- ▶ Validation des programmes d'animation sur la base de critères de priorisation définis avec les DDT(M)

- *initier la mise en œuvre d'actions de gestion sur les sites Natura 2000 et apporter un appui technique et administratif aux contractants ;*

- *mettre en place des actions de communication et de sensibilisation sur les habitats et espèces du site*

- *dans le cadre de l'évaluation des incidences, apporter toutes les connaissances disponibles aux maîtres d'ouvrage en restant attentif à l'indépendance que l'animateur doit conserver vis-à-vis des maîtres d'ouvrages;*

- *mettre en œuvre les actions de suivi sur le site N2000 qu'elles soient d'intérêt local (démonstration d'une mesure de gestion, ...) ou régional (validation préalable des protocoles par la DREAL et les experts qu'elle commandite.*



Financement

Proposition de dates pour les prochains AAP

- **animation** : du 15 février au 15 juin et du 1^{er} septembre au 15 octobre
 - **contrats N2000** : du 15 février au 15 juin et du 1^{er} septembre au 15 octobre
 - **révision 7.1** : du 15 février au 15 juin et du 1^{er} septembre au 15 octobre
- Programmation des dossiers au fil de l'eau
- Pour les contrats, priorisation sur la base des indicateurs indiqués dans l'AAP



Séminaire régional des opérateurs et animateurs Natura 2000

Plateau de Leucate 2 et 3 octobre

**Enjeux de conservation,
état de conservation
et priorisation des actions**



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Evaluation – Révision des docobs

- Pour rappel, le dispositif d'évaluation et de révision est inscrit dans le Code de l'environnement R414-18-5
- « Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en oeuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l'Etat qui lui a été substitué lui soumet au moins **tous les trois ans un rapport qui retrace les mesures mises en oeuvre** et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site »
- « Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la zone terre met en **révision le document d'objectifs** et saisit le comité de pilotage à cette fin »



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Evaluation, révision, MàJ docob

- Quand déclencher une évaluation/révision de docob ?
 - Date de validation du docob
 - Absence/Pertinence de la cartographie du docob
 - Pertinence de l'animation
- Comment réaliser une évaluation ?
 - Sur la base du cahier des charges régional « évaluation/révision de docob »
 - En régie ou par prestation
 - Malgré la complexité du cahier des charges, il s'agit de répondre à :
 - Quel est l'état de ma cartographie
 - Est-ce que mes objectifs sont toujours pertinents ?
 - Quelles sont les actions mises en place et avec quel résultat ?
 - Quelles sont les raisons pour lesquelles certaines actions n'ont pas été réalisées ?
 - Quelles sont les modifications nécessaires au docob (objectifs, enjeux, mesures ...)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Fiches de synthèse



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

- Comment réaliser cette fiche ?
 - C'est très simple, il suffit d'appliquer le modèle régional
 - Cela prend maximum une journée
 - Vous avez donc jusqu'à fin 2017 pour la réaliser



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Séminaire régional des opérateurs et animateurs Natura 2000

Plateau de Leucate 2 et 3 octobre

FSD/SIN2



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Séminaire régional des opérateurs et animateurs Natura 2000

Plateau de Leucate 2 et 3 octobre

MAEC



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Séminaire régional des opérateurs et animateurs Natura 2000

Plateau de Leucate 2 et 3 octobre

Ateliers



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Ateliers

Proposition de feuille de route Atelier « Communication » :

1) faire le point sur les actions de communication réalisées dans les différents sites

- **financement possible ? Coût de certains supports ?**
- **efficacité des actions/retour d'expériences**

2) mise en réseau/valorisation des actions menées

- **quelles sont les actions qui fonctionnent ?**
- **comment valoriser les actions menées dans un site ?**
- **quel public cibler ?**

3) questions et attentes :

- **attentes des animateurs vis-à-vis des services de l'État en termes de retour sur les outils existants**
- **proposition de nouveaux outils de valorisation**
- **possibilité d'utiliser le SIN2 comme outil de mise en réseau ?**



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

*Proposition de feuille de route Atelier « Contrats » :
Animation proposée : DDT 65/81 + Pauline Herbert (DEB)*

1) rappel du contexte financier et technique des contrats :

- mise en place d'une priorisation des contrats sur la base de différents critères (à rappeler les critères)*
- utilisation des barèmes côté MP/ pas en LR : retour sur leur utilisation et voir si besoins de modification des barèmes*

2) retour sur des expériences de contrats réalisés

- difficultés rencontrées dans le montage du contrat*
- appui nécessaire de l'opérateur par des structures compétentes ?*
- comment organiser un échange entre opérateurs sur le même type d'actions mises en place ; créer un catalogue de « bonnes mesures »*
- comment mettre en place un suivi des actions réalisées et évaluer leur pertinence*
- attentes des opérateurs vis-à-vis des services de l'État*



Proposition de feuille de route Atelier « Suivi/évaluation de l'état de conservation » :

Animation proposée : CBNPMP et CBNMed, Fanny Lendi-Ramirez (DEB),

1) rappel du cadre national :

- demande d'une évaluation périodique de l'EC*
- développement de méthodes pour l'évaluation de l'état de conservation par le MNHN mais qui sont souvent difficiles à appliquer ;*
- retour d'expérience de la DEB sur ces questions et chantier en cours ?*
- rappeler les missions et actions des deux CBN*

2) retour sur des expériences de suivi réalisés :

- contexte méthodologique, objectifs, moyens mis en place*
- comment impliquer les opérateurs dans le suivi ? Est-il possible de mettre en place des suivis sur la base d'indicateurs simples ? Opportunité de former des opérateurs volontaires ?*
- comment mettre en place un suivi des actions réalisées et évaluer leur pertinence*
- attentes des opérateurs vis-à-vis des services de l'État*



Ateliers

Proposition de feuille de route Atelier « diagnostic préalable à la contractualisation » :

Animation proposée : Anne-Marie Develay + CBN MP

1) rappeler le cadre régional :

- obligation en LR de disposer d'un diagnostic d'exploitation intégrant un volet environnemental en amont des contrats MAEC*
- présentation rapide du chantier et travail réalisé en LR*
- retour sur les diagnostics réalisés par le CBN dans le cadre d'un AAP DRAAF sur Herbe 07/ZH*

2) retour d'expériences sur les diagnostics réalisés en amont de la contractualisation :

- complexité de leur élaboration ?*
- utilité ?*
- l'utilisation de ces diag pour une évaluation/suivi des contrats et de l'EC ?*
- contrôle de la présence et du contenu des diag ?*
- attentes des opérateurs vis-à-vis des services de l'État*



Questions posées

- **Quels dispositifs financiers pouvons nous solliciter pour de l'acquisition de matériel (section investissement) pour des suivis scientifiques, notamment les suivis en continu dans des gîtes ayant justifié la désignation en site N2K ? Si le dispositif financier de N2000 ne le permet définitivement pas, existerait-il d'autres dispositifs provenant du Ministère via les DREAL et /ou DDTM ?**
→ **DEB**
- **Problématique disparition prairie de fauche HIC car classées PT – intégration dans les prairies sensibles ?**
→ **Anne-Marie**
- **Mise en place réseau d'échanges en Occitanie : → atelier communication**
Disparition ICHN donc modification des systèmes d'exploitation localement (passage de l'élevage vers l'arboriculture/culture céréalières = disparition HIC) quelles solutions
PAEC 2018 → Anne-Marie
Financement animation/contrats Natura 2000/MAEC → DEB/DREAL
- **Quelle est la procédure pour une autorisation de captures des espèces Natura 2000 (toutes les espèces Natura sur un site) ? Y a t'il une procédure simplifiée quand on est sur plusieurs départements ? → DREAL**
- **Quelle est la politique face à l'inventaire des habitats naturels dans les P.O. ? A ce jour seul 50 % sont inventoriés côté PNR → DREAL**
- **Avenir des DAEC**
- **Financement Natura 2000 en 2020 ? → DEB**
- **Avenir des mesures de gestion notamment MAEC → Anne-Marie**



Suite questions

Délais de paiements des subventions et conséquences (pb de trésorerie pour les petites collectivités, désengagement des élus, décrédibilisation, etc)

- **Prairies sensibles : point + origine du découpage : → Anne-Marie**

- **Prochains AAP contrat : → DREAL**

- **Autorisation de défrichement dans le cadre d'un contrat N2000 « restauration de la châtaigneraie » et mesures compensatoires qui sont demandées par les services forêt des DDT/DDTM → DDT**

- **Quels réseaux pour les animateurs Natura (régional, national...) ? - comment évaluer la lettre Natura ? Comment l'adapter aux demandes du territoire ? → atelier communication**

- **Délais de paiements des MAE et des actions N2000**

- **Délais entre le montage et la remise du dossier (délais courts pour monter les dossiers)**

- **Technique de mobilisation des acteurs locaux → Atelier « contrats »**

- **Question sur possibilité d'engager en MAEC une parcelle bénéficiant d'un contrat ni ni (avant la fin des 5 ans du contrat) → DEB**

- **Retournement des surfaces agricoles en zone N2000 - Critères éligibilité au contrat de l'habitat "châtaigneraie" pertinence du critère méditerranéen : DREAL**



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Question « autorisation capture espèce protégée »

- **Renseigner le Cerfa suivant :**

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13616.do

- **Produire une note explicative de ce qui est projeté :**

1/ Définition du cadre de l'étude, de ses objectifs et explication des raisons par groupe rendant absolument nécessaire des prélèvements pour effectuer les inventaires,

2/ Protocole mis en œuvre pour les opérations (période d'intervention, nombre de sorties, modalités d'échantillonnage, devenir des échantillons, précautions prises, ensemble des espèces protégées visées ...),

3/ Liste des personnes intervenantes et des structures participantes dans le cadre de cette étude avec leurs qualifications respectives,

4/ Description du/des sites d'étude et d'échantillonnage : localisation, plan du site, enjeux autres espèces protégées potentiels sur site ou à proximité,

5/ Estimation du nombre d'individu potentiellement concernés et des dommages potentiels sur les populations des espèces protégées concernées,

6/ Les études déjà produites sur les espèces concernées ou le site considéré,



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Réunion opérateurs/animateurs N2000 2 et 3 octobre 2017